

Palaiseau, le 18/11/2022  
Dossier suivi par : Odile GAUTHIER  
01 75 31 40 04  
[odile.gauthier@imt.fr](mailto:odile.gauthier@imt.fr)

REF. : 32\_IMT\_DG\_2022

A l'attention de Messieurs BERGEAULT, DUBOIS et TARDIEU pour la CFDT

Messieurs,

Nous faisons suite par la présente au courrier que vous nous avez fait parvenir le 12 juillet dernier, relatif aux rémunérations des personnels de l'Institut Mines-Télécom.

Vous y attirez notre attention sur une évolution des salaires à l'IMT depuis 2017 inférieure selon vous au niveau d'inflation communément constaté par l'INSEE au cours de cette période. Vous y soulignez qu'avec l'augmentation du taux de l'inflation particulièrement importante en 2022, la situation pour les personnels de l'Institut devient préoccupante. Enfin vous sollicitez une intervention de ma part auprès des autorités compétentes visant à obtenir pour l'IMT des arbitrages budgétaires suffisants pour soutenir le financement d'une augmentation des salaires des personnels incluant non seulement l'équivalent de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique mais également une mesure de compensation de l'augmentation du coût de la vie. Nous notons que vous avez recueilli près de 900 signatures des personnels de l'IMT qui ont manifesté auprès de vous leurs préoccupations et leurs attentes.

Conscients des difficultés auxquelles les personnels des entités de l'Institut font face au quotidien tout en restant fortement engagés sur leurs missions, nous

avons, la Directrice générale et moi-même, alerté les tutelles de l'établissement sur la nécessité de définir pour 2022 un cadrage de l'augmentation des rémunérations adapté au contexte économique que vous avez rappelé. Grâce à ces efforts, avec un cadrage fixé à +3,7% pour l'année 2022, des mesures salariales collectives et individuelles au bénéfice des agents contractuels ont pu être mises en place, dont un certain nombre sont générales et ont permis d'augmenter les salaires de base de l'ordre de 2,25%, complétées par des mesures de maintien du taux des promotions et des mesures plus ponctuelles comme l'augmentation de l'enveloppe des bonus.

A l'aube de l'année 2023 au cours de laquelle une nouvelle stratégie et un nouveau contrat d'objectifs et de performance vont être définis et mis en œuvre, nous sommes résolument mobilisés sur la question de la reconnaissance de la contribution des personnels au développement des missions de l'IMT.

Veillez recevoir, Messieurs BERGEAULT, DUBOIS et TARDIEU, l'assurance de notre considération distinguée



Odile GAUTHIER

Directrice Générale  
de l'Institut Mines-Télécom



Olivier HUART

Président du Conseil d'administration  
de l'Institut Mines-Télécom



CFDT Institut Mines-Télécom  
19, place Marguerite Perey  
91120 Palaiseau  
France  
E-Mail : cfdt@imt.fr

Palaiseau, le 12 juillet 2022

M. Olivier HUART  
Président du Conseil d'Administration  
Institut Mines-Télécom  
19, place Marguerite Perey  
91120 Palaiseau  
France

Objet : Pétition du personnel concernant les rémunérations

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'IMT,

Les agents de l'Institut Mines-Télécom font face aujourd'hui à une très grande insatisfaction relative à l'évolution de leurs rémunérations. En effet, depuis la construction de l'IMT à son périmètre actuel en 2017, le niveau moyen de l'enveloppe des augmentations des agents contractuels sous statut cadre de gestion de l'institut a été, à l'exception de l'année 2020, inférieur au niveau de l'inflation constatée par l'INSEE. En 2021, ces augmentations moyennes ont été de 0,6%, bien en deçà des 1,6% d'inflation constatée. Parallèlement, le point d'indice applicable aux fonctionnaires et aux contractuels décret 2000 n'a subi depuis 2010 que deux revalorisations de 0,6% et on estime à 10% la perte de pouvoir d'achat des agents de l'IMT concernés.

En juin 2022, l'INSEE estime à 5,8% l'inflation sur un an. L'insatisfaction des agents a été ces derniers mois remplacée par une inquiétude palpable. En tant qu'organisation syndicale majoritaire de l'IMT, la CFDT est régulièrement sollicitée et interrogée sur les futures évolutions des rémunérations et les mesures qui vont être prises pour compenser cette baisse de pouvoir d'achat tout en reconnaissant l'accroissement de la technicité et la prise d'expérience des agents.

Les récentes annonces du gouvernement au sujet de l'augmentation de 3,5% du point d'indice sont insuffisantes pour, à elles seules, rassurer et motiver des agents dont le travail est sans cesse dévalué. De plus, les contractuels sous statut cadre de gestion ne sont pas à ce stade concernés par ce dégel ponctuel du point d'indice. L'obtention d'une revalorisation comparable à laquelle viendrait s'ajouter l'augmentation de la RMPP évaluée à sa juste valeur est indispensable pour reconnaître l'investissement des personnels.

De plus, la loi de programmation pour la recherche prévoit une revalorisation de la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Force est de constater que notre ministère de tutelle est à la traîne : alors que le ministère de l'enseignement-supérieur et de la recherche

ainsi que celui de l'agriculture ont déjà fait paraître les textes réglementaires permettant cette revalorisation pour leur personnel, aucun texte n'est paru en provenance des ministères économiques et financiers pour les agents des corps de professeur et maître-assistants de l'Institut Mines-Télécom.

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir une pétition que la CFDT a proposée au personnel de l'Institut Mines-Télécom et dont le texte est joint à ce courrier. En deux semaines, nous avons recueilli 887 signatures en provenance de toutes les entités de l'IMT, ce qui représente plus de 54% des effectifs permanents. Nous espérons que cette mobilisation massive vous convaincra de l'inquiétude de toutes les catégories de personnel de notre institut et que vous saurez porter nos demandes auprès de nos tutelles budgétaires et des dirigeants qui vous ont nommé Président du Conseil d'Administration.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, l'expression de nos sentiments distingués.

Éric BERGEAULT  
secrétaire de la CFDT IMT

Dominique DUBOIS  
élu des personnels administratifs et techniques

Samuel TARDIEU  
élu des personnels d'enseignement et de recherche

C.c. Mme la Directrice Générale de l'IMT  
M. le Chef de la mission de tutelle des écoles  
M. le Vice-Président du CGE

# Pétition CFDT politique salariale 2022

**Politique salariale 2022 : Signez la pétition CFDT pour une juste revalorisation de la rémunération et des carrières pour tous les personnels de l'IMT !**

Le niveau d'inflation constaté en 2021 a été de 1.6% ce qui a pénalisé lourdement tous les agents de l'IMT qui continuent donc à perdre encore plus de pouvoir d'achat année après année.

Pour les agents contractuels, le montant 2021 de la RMPP a été finalement de 1.3%, ce qui est bien inférieur à celui constaté depuis plusieurs années (1.69%) pourtant déjà bien chiche. Cette enveloppe inclut les augmentations individuelles et collectives, les augmentations à l'ancienneté, les promotions ainsi que quelques mesures ponctuelles. Les augmentations moyennes 2021 ont été de 0,6% pour toutes les catégories et les types de contrats (CDI et CDD). Depuis l'intégration des écoles des Mines dans l'IMT (2017), le niveau moyen de l'enveloppe des augmentations est systématiquement inférieur à l'inflation (sauf en 2020, 1% contre 0.5%). Il est de la responsabilité de notre direction et de notre tutelle d'obtenir enfin les moyens financiers nécessaires pour inverser cette tendance !

Pour les agents contractuels décret 2000 et les fonctionnaires, les années de gel de la valeur du point d'indice se sont succédées depuis 2010 et les deux augmentations de 0,6% en 2016 puis en 2017 n'ont pas compensé le décrochage des salaires par rapport à l'inflation. Entre le gel du point d'indice, l'absence de revalorisations indemnitaire et des carrières, la perte du pouvoir d'achat est estimée à 10% entre 2010 et 2020. Des négociations entre organisations syndicales et le gouvernement sont prévues cet été. Soutenons donc les demandes des partenaires sociaux en signant la pétition !

En 2022, le niveau d'inflation sur un an s'établit à 5,2% en mai et atteindra en fin d'année des niveaux inégalés depuis des décennies de l'ordre de 4,9% d'après les prévisions.

L'engagement, jamais démenti de tous les personnels, pour faire face à la situation sanitaire et pour mettre en œuvre l'ensemble des décisions imposées au plus haut niveau (fusions, déménagements, objectifs COP, création IPP, etc.) n'est jamais reconnu à sa juste valeur depuis de trop longues années !

**Nous exigeons donc, dès 2022, des augmentations et des revalorisations de carrière pour tous, au niveau de l'investissement du personnel de l'IMT ! C'est le COP que nous assignons à nos dirigeants. Dans le cas contraire, nous prendrons nos responsabilités et nous mobiliserons le personnel pour obtenir gain de cause.**